

28 septembre 2010

**10.169**  
ad 10.033**Postulat Caroline Gueissaz, Monika Maire-Hefti et Jean-Frédéric de Montmollin****Quelle place pour les assistantes en soins et santé communautaire?**

Une nouvelle formation est apparue dans les professions de santé: l'assistante en soins et santé communautaire (ASSC), sanctionnée par un certificat fédéral de capacité. Simultanément, en Suisse romande, la formation d'infirmière s'est modifiée en devenant une formation HES, soit un équivalent universitaire, contrairement à la formation d'infirmière en Suisse allemande.

On peut s'attendre dans l'avenir à une pénurie d'infirmières encore plus forte qu'actuellement où nous devons importer massivement des infirmières provenant de pays étrangers.

Dans les EMS, la position des infirmières est sanctionnée par un quota de 20% "de personnel infirmier diplômé" (art. 38 RASI). La position des ASSC n'est pas spécifiée.

Compte tenu de ces prémices, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de définir la place respective des infirmières et des ASSC dans les EMS ainsi que dans toutes les institutions de santé.

Cosignataires: J.-L. Jordan, C. Guinand, Ph. Haerberli, B. Goumaz, M. Guillaume-Gentil-Henry, G. Spoletini, Y. Strub, P. Zürcher, N. Stauffer, P. Ummel, D. Cattin, S. Menoud, A. Gerber, E. Robert-Grandpierre, J.-C. Guyot, M.-A. Nardin, J.-B. Steudler, P.-A. Monnard, L. Schmid, P.-A. Steiner, D. Humbert-Droz, A. Obrist, F. Monnier, J.-D. Burnat, T. Grosjean, B. Haeny, H. Frick, B. Keller, J.-B. Wälti, C. Fischer, A. Clerc-Birambeau, M. Giovannini, R. Tschopp, C. Mermet, C. Béguin, J. Lebel Calame, L. Perrin, L. Zwygart-de Falco, E. Flury, J. Hainard, B. Nussbaumer, L. Renzo, S. Fassbind-Ducommun, M. Castioni, M. Debély, M. Docourt, C. Bertschi, B. Hurni, T. Huguenin-Elie et D. Schürch.